

70510 - Modernisation du réseau routier

**RD1062 - Déviation de Mertzwiller et aménagements au niveau de la ZA de Schweighouse-sur-Moder.  
Bilan de la concertation L103-2.**

CP/2020/102

**Service chef de file :**

M2 - Investissements routiers

Résumé :

La concertation préalable prévue par l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme a été menée pour le projet de réalisation de la déviation de Mertzwiller et le réaménagement de la RD1062 dans la zone d'activités de Schweighouse-sur-Moder.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'approuver le bilan de cette concertation préalable, annexé à la présente délibération ;
- d'approuver les objectifs du projet d'aménagement figurant dans le bilan de concertation annexé à la présente délibération ;
- de valider les orientations prises pour la suite des études d'avant-projet de la déviation de Mertzwiller.

Par délibération du 8 juillet 2019, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'engager la concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme pour le projet de déviation à Mertzwiller et le réaménagement de la RD1062 à Schweighouse-sur-Moder, selon les modalités d'organisation suivantes : une exposition publique de quatre semaines avec mise à disposition d'un registre d'expression et une réunion publique.

**Synthèse du bilan de la concertation**

La concertation s'est déroulée du 6 janvier au 7 février 2020, avec :

- une exposition de 12 panneaux expliquant le projet à Mertzwiller, à Schweighouse-sur-Moder et à Gundershoffen, et mise à disposition de registres pour recueillir les observations ;
- un film pédagogique d'une durée d'environ 9 minutes, présenté sur une borne informatique ;
- une réunion publique le jeudi 30 janvier à 18h30 à Mertzwiller.

Pour une bonne information du public, différents relais ont été utilisés : les sites internet du Département et des communes, des communiqués de presse, des flyers dans les commerces locaux, les réseaux sociaux Facebook et Twitter,... Le public pouvait s'exprimer dans des registres, par courrier ou par courriel.

Les modalités de la concertation décidées en Commission Permanente le 8 juillet 2019

ont donc été pleinement respectées.

Cette concertation a mobilisé le public :

- ✓ le film a généré plus de **4 051 vues** sur la chaîne YouTube Tout le Bas-Rhin ;
- ✓ **315 observations** ont pu être recensées au travers des différentes contributions, et ont été regroupées en 10 thématiques.

Toutes ces observations figurent dans le bilan de concertation joint en annexe, ainsi que les réponses apportées par le maître d'ouvrage et qu'il est proposé à la Commission Permanente d'approuver.

Il ressort de ce bilan que :

- ✓ le public s'est exprimé de manière importante et partagée, à une très grande majorité, le diagnostic du Département. Les principales préoccupations des habitants rejoignent les enjeux identifiés et exposés par le Département.
- ✓ les objectifs du projet sont pleinement partagés au niveau local ;
- ✓ la majorité des personnes s'étant exprimé est favorable à la solution pressentie, c'est-à-dire la variante 6 avec la réalisation d'un pont sur la rue de Laubach.

Les principales préoccupations manifestées par la population sont synthétisées à l'article 5- « Conclusion et orientations retenues » du bilan de la concertation annexé au présent rapport et il est proposé d'y apporter des réponses dans le cadre des études d'avant-projet.

C'est pourquoi, à l'issue de cette concertation, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver les objectifs du projet de déviation à Mertzwiller et de réaménagement de la RD1062 dans Schweighouse-sur-Moder ;
- de valider les orientations prises pour la suite des études d'avant-projet et pour la finalisation du choix du tracé de la déviation de Mertzwiller et détaillées ci-dessous :
  - d'approfondir les études du tracé pressenti, à savoir la variante 6, soutenue par la majorité de la population, en :
    - étudiant certaines adaptations des principaux carrefours sur la déviation (carrefour « Tryba », carrefour ouest avec la RD627 et carrefour avec la rue de Laubach);
    - approfondissant les études concernant le barreau à l'Est du tracé ;
  - d'intégrer au projet la réalisation d'une piste cyclable directe pour des trajets domicile-travail entre Mertzwiller et Schweighouse-sur-Moder ;
  - de mener une étude de faisabilité de parkings favorisant le covoiturage sur le secteur ;
  - de conserver le passage inférieur d'accès à Auchan pour la circulation automobile.

Sur la base de ce bilan de la concertation, les études d'avant-projet pourront se poursuivre pour une finalisation fin 2020. La procédure d'Enquête Environnementale pourrait alors être envisagée en 2021.

En parallèle, le Département s'engage à poursuivre le dialogue avec la population, en fonction de l'avancement des études.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Département du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

- d'approuver le bilan de la concertation préalable prévue par l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme engagé par le Département du Bas-Rhin pour la réalisation de la déviation de Mertzwiller et du réaménagement de la RD1062 dans la ZA de Schweighouse-sur-Moder, annexé à la présente délibération ;
- d'approuver les objectifs du projet figurant dans le bilan de concertation annexé à la présente délibération ;
- de valider les orientations prises pour la suite des études d'avant-projet et pour la finalisation du choix du tracé de la déviation de Mertzwiller figurant dans le bilan de concertation annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 30/04/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY